

Péto-Canada

● (2110)

M. McKinnon: Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis certain que le député induit la Chambre et le pays en erreur sans le vouloir parce que, d'après ma façon de calculer, nous n'étions pas en 1973 il y a trois ans.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre, s'il vous plaît. C'est matière à débat.

M. McRae: Madame l'Orateur, on nous en a informé au printemps de 1973, bien que le chiffre de 130 milliards de dollars ait été établi en 1972.

Il est absolument impératif d'augmenter l'offre, et il est important d'établir une compagnie vraiment canadienne pour le faire. Nous devons non seulement trouver plus de pétrole, mais le conserver.

M. Gillies: Pourquoi alors ne pas présenter une politique fiscale appropriée?

M. McRae: Je sais que certains députés sont mécontents de la création de Pétro-Canada, mais même eux doivent admettre l'utilité de sa participation au projet Syncrude. Au début, je crois que la société dépensera environ \$300 millions dans ce domaine.

Vous savez, il y a toujours le danger que les multinationales trouvent des réserves de pétrole ailleurs et déménagent. C'est pourquoi il nous faut une compagnie établie au Canada et appartenant aux Canadiens qui explorera exclusivement au Canada, ou dans le Nord, et appuiera des projets du genre Syncrude.

Deuxièmement, en créant Pétro-Canada, nous pouvons surveiller l'industrie du pétrole à laquelle les gens ne font pas confiance. On constatera, je crois, que la méfiance est générale. L'industrie du pétrole a fait de graves erreurs qui ont fini par pousser les pays qui sont maintenant membres de l'OPEP à former un cartel et à quadrupler à peu près le prix du pétrole dans le monde.

Le *Globe and Mail* de ce matin renfermait une annonce publicitaire d'une pleine page qui se lit ainsi:

Voici où va votre argent pour ces augmentations du prix de l'essence—
Taxe d'accise fédérale de 10c. le gallon, à compter du 24 juin 1975, 100 p. 100 au gouvernement fédéral.

C'est tout ce qu'elle dit. L'annonce publicitaire ne dit pas que l'argent servira à uniformiser le prix du pétrole d'un bout à l'autre du pays. Elle dit aussi que l'augmentation à venir de \$1.50 le baril de pétrole brut ira entièrement aux gouvernements fédéral et provinciaux. On ne parle nullement de remboursements aux compagnies si elles font de l'exploration. L'industrie ne vous dit pas ces choses-là. Le Congrès américain a enquêté sur cette industrie; ailleurs dans le monde, on a aussi enquêté. On continue d'enquêter sur les énormes fluctuations des cours pétroliers qui se sont produites durant la crise de l'énergie de 1973.

J'estime que nous ne serons vraiment renseignés sur les activités de l'industrie pétrolière au Canada que si le gouvernement constitue une société nationale et contrôle par son intermédiaire les agissements de cette industrie tout entière.

Voici mon troisième argument. La constitution de cette société permettra au Canada de conserver un certain contrôle de la situation. L'exploitation est à 90 p. 100 entre les mains de sociétés étrangères; quant au raffinage, il est effectué à 99 p. 100 par des sociétés à capitaux étrangers. Les cinq plus grandes compagnies pétrolières du Canada, Imperial Oil, Gulf, Shell, BP et Texaco, contrôlent un actif

[M. McRae.]

de 6.6 milliards de dollars. Cela ne semblait pas déranger les députés de l'opposition conservatrice lorsque nous avons discuté de ce bill au comité, et pourtant, ce sont eux qui, il y a un an et demi, lors d'un congrès, avaient déclaré que d'ici 10 ou 15 ans, ils voulaient voir notre industrie passer à 75 p. 100 sous contrôle canadien.

Ils n'ont pas cessé un instant de critiquer la taille de Pétro-Canada. «Il faut que cette société reste petite», disaient-ils. «Nous ne pensons pas que 1 milliard et demi de dollars fassent une grande différence dans l'industrie du pétrole», disaient certains d'entre eux. Mais si cette société permet de faire diminuer de 25 p. 100, ou même moins, la mainmise étrangère, alors sa mise en place aura été parfaitement justifiée. Franchement, je ne pense pas que cette initiative soit au-dessus des moyens du Canada, bien que les députés conservateurs semblent le croire.

Les députés conservateurs ont refusé de voir le peuple canadien disposer d'une société qui concurrencera les multinationales. Ils ne voient pas l'intérêt d'une telle société. Ils ont prétendu qu'une société appartenant aux Canadiens devrait être traitée sur le même pied que les multinationales. J'ai du mal à les comprendre. Un député est même allé jusqu'à dire que Pétro-Canada était imposée aux Albertains. Il n'a pas parlé des sociétés dont les bureaux sont situés à l'étranger, au Texas, en Alabama, en Georgie, en Grande-Bretagne et en Hollande, qui, elles, imposent leur volonté aux habitants de l'Alberta.

L'Alberta profitera énormément de l'établissement de la société. Ce sont les provinces qui y gagneront si l'on met sur pied des projets du genre de Syncrude. L'Ontario y gagnera et tout le reste du Canada aussi.

En conclusion, j'aimerais dire que nous avons annoncé notre politique en 1973 et que Pétro-Canada nous aidera à l'appliquer. Elle nous aidera à garantir aux Canadiens des approvisionnements suffisants et à surveiller l'industrie afin que nous puissions être certains que le prix sera juste. En outre, cela fera baisser le pourcentage de l'industrie qui appartient à des étrangers, peut-être à 75 p. 100.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame l'Orateur, comme je prends la parole pendant les dernières minutes du débat, et comme j'ai déjà fait des observations à l'étape de la deuxième lecture il y a quatre mois et que je me rends compte qu'on a dit bien des choses à ce sujet depuis, cela me rappelle un incident survenu à la Chambre britannique. Un député avait demandé les conseils de la présidence au sujet de la longueur des discours. L'Orateur avait répondu quelque chose comme ceci: «Voici mon conseil: que tous les discours soient aussi brefs qu'ils peuvent l'être.» Mon discours sera donc moitié moins long qu'il l'aurait été autrement.

Pendant la fin de semaine, j'ai entendu un reporter de Radio-Canada dire que le budget fédéral présenté récemment avait été adopté facilement. J'imagine que ce soir, il dira que le bill C-8 a été adopté facilement. Bien sûr, un gouvernement majoritaire peut adopter n'importe quel bill facilement, mais cela ne veut pas dire que les députés de l'opposition ne doivent pas s'opposer énergiquement à des mesures qu'ils ne jugent pas être pour le plus grand avantage des Canadiens.

Le bill C-8 a été présenté le 3 octobre 1974, il y a neuf mois. Depuis ce temps, qu'est-il arrivé à l'industrie pétrolière? Je suis certain de parler avec modération en disant que la prospection du pétrole a énormément diminué. Cela veut dire que nos installations de forage ont été transportées dans d'autres pays. Les gouvernements fédéral et provinciaux se sont disputés, ont agi unilatéralement, aggravant ainsi des relations déjà tendues.